

# Règlement intérieur du festival LudiNord

## Référence :

Document créé le : 11/01/2026

Dernière revue le : 02/02/2026

## 1. DISPOSITION GÉNÉRALES

### a. Objet du règlement

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles applicables au sein du festival LudiNord, afin d'en garantir le bon déroulement, la sécurité, le respect des personnes et du matériel, ainsi qu'une expérience agréable pour l'ensemble des visiteurs, bénévoles et intervenants.

### b. Champ d'application

Le présent règlement intérieur s'applique à toute personne présente sur le site du festival, que ce soit en qualité de visiteur, bénévole ou intervenant, et ce pendant toute la durée de l'événement, incluant les zones d'accueil, de jeux, d'animations, de restauration et tout autre espace accessible au public.

Des documents complémentaires peuvent préciser ou compléter les règles applicables à certaines catégories de personnes, notamment les bénévoles et les professionnels intervenants. Ces documents spécifiques s'appliquent en complément du présent règlement intérieur et ne sauraient s'y substituer.

### c. Consultation du règlement

Le présent document est consultable **à tout moment sur le site internet du festival** à l'adresse [https://ludinord.fr/ludinord\\_reglement\\_interieur.pdf](https://ludinord.fr/ludinord_reglement_interieur.pdf)

Les visiteurs achetant leur billet en amont de l'événement via un système de prévente ou dans le cadre d'une billetterie groupée avec certains événements (tournoi par exemple) seront invités à consulter le présent règlement via l'outil de billetterie concerné.

Un **QR code donnant accès au règlement intérieur** est par ailleurs présent sur tous les bracelets distribués aux visiteurs. Il appartient à chaque participant d'en prendre connaissance.

### d. Acceptation du règlement

L'accès au festival LudiNord est conditionné au port d'un bracelet remis à l'entrée. Le port de ce bracelet vaut **acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur** par son détenteur.



## 2. PRÉSENTATION DU FESTIVAL LUDINORD

### a. Nature et objectifs du festival

Le festival LudiNord est un événement ludique dédié au **jeu de société moderne**, à la **création ludique** et au **partage intergénérationnel** autour du jeu. Il a pour vocation de faire découvrir la richesse et la diversité du jeu de société au plus grand nombre, dans un cadre convivial, accessible et bienveillant.

Le festival est organisé par **la Fédéjeux**, fédération d'associations ludiques des Hauts-de-France, dont l'objectif est de **promouvoir le jeu de société** au travers de l'organisation d'événements et le soutien de ses associations membres.

### b. Dates, horaires et lieux

Le festival se déroule sur une ou plusieurs journées consécutives, à des dates et horaires communiqués par l'organisateur pour chaque édition. Il se tient sur différents sites situés à **Mons-en-Barœul**, notamment des salles municipales et espaces dédiés à l'accueil du public, permettant la mise en place de zones de jeux, d'animations, de tournois et d'espaces spécifiques.

Pour l'édition 2026 :

| LIEUX                                  | HORAIRES                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fort de Mons et son chapiteau          | Samedi 28 mars de 9h à 21h et dimanche 29 mars de 9h à 19h pour l'événement principal<br>Samedi 28 mars de 21h à dimanche 29 mars 7h pour l'événement intitulé "LudiNuit" |
| Complexe sportif et scolaire Montaigne | Samedi 28 mars de 9h à 21h et dimanche 29 mars de 9h à 19h                                                                                                                |
| Maison des Associations                | Samedi 28 mars de 9h à 23h et dimanche 29 mars de 9h à 19h                                                                                                                |
| Salle Marie Curie                      | Samedi 28 mars de 9h à 23h et dimanche de 9h à 19h                                                                                                                        |
| Centre Social                          | Samedi 28 mars de 9h à 21h et dimanche de 9h à 19h                                                                                                                        |

### c. Public concerné

Le festival LudiNord est un **événement familial**, ouvert à tous les publics, sans distinction de niveau de pratique. Il s'adresse notamment :

- aux familles et aux enfants, accompagnés d'un adulte responsable
- aux joueurs occasionnels comme aux joueurs plus expérimentés
- aux passionnés de jeux de société, aux curieux et aux néophytes
- aux créateurs, animateurs, professionnels du secteur et bénévoles

Certaines animations ou espaces peuvent être adaptés à des tranches d'âge ou à des publics spécifiques, selon les indications fournies par l'organisation.

### 3. CONDITIONS D'ACCÈS ET DE PARTICIPATION

#### a. Accès au festival

L'accès au festival LudiNord est **payant**.

Les **modalités tarifaires** pour l'édition 2026 sont :

- billet samedi (y compris LudiNuit) : 5€ TTC
- billet dimanche : 4€ TTC
- billet week-end (samedi + dimanche) : 8€ TTC
- billet enfant (- 10 ans) : 0€ TTC

Après paiement, chaque participant reçoit un bracelet (cf. 1.c) qui permet l'accès au festival et à ses différents sites. Le **bracelet est personnel, incessible et non transférable**. Il doit être porté de manière visible pendant toute la durée du festival. Tout participant ne portant pas son bracelet pourra se voir refuser l'accès aux sites du festival.

L'organisation se réserve le droit de distribuer gratuitement des entrées selon ses propres critères. Les détenteurs d'un billet gratuit se verront remettre un bracelet identique à celui des visiteurs payant, offrant strictement les mêmes modalités d'accès au festival.

Les billets d'entrée pour le festival peuvent être vendus dans le cadre d'animations spécifiques (tournoi) incluant l'entrée au festival et la participation à l'animation.

#### b. Conditions d'âge et responsabilité parentale

L'accès au festival est **interdit aux mineurs de moins de quinze (15) ans non accompagnés**. Tout mineur âgé de moins de quinze ans doit obligatoirement être accompagné, pendant toute la durée de sa présence sur le festival, par un **adulte responsable**, parent ou représentant légal, ou par une personne expressément autorisée à cet effet.

L'organisateur ne saurait se substituer à la responsabilité des parents ou accompagnateurs concernant la surveillance des mineurs.

### c. Accès aux différentes zones

L'accès aux différentes zones du festival (espaces de jeux, tournois, animations, conférences, zones spécifiques) est en principe **libre** pour les participants munis de leur bracelet.

Toutefois, certaines zones, animations ou activités peuvent être soumises à des **conditions spécifiques** définies par l'organisation, telles que des restrictions d'âge, des jauges limitées, des inscriptions préalables, des horaires dédiés ou des règles particulières de participation. Ces conditions sont portées à la connaissance du public par tout moyen approprié.

### d. Droit d'entrée et de sortie

Les **entrées et sorties sont libres** pendant toute la durée du festival, y compris entre les différents sites accueillant l'événement. Le **port du bracelet remis lors de la première entrée** est obligatoire et permet l'accès à l'ensemble des sites et espaces du festival concernés. Tout participant ne portant pas son bracelet pourra se voir refuser l'accès aux sites du festival.

## 4. RÈGLES DE COMPORTEMENT ET SAVOIR-VIVRE

### a. Comportement attendu des participants

Le festival LudiNord est un événement fondé sur le **partage**, la **convivialité** et le **respect mutuel**. Chaque participant contribue, par son comportement, à la qualité de l'expérience vécue par l'ensemble du public, des bénévoles et des intervenants. Il est attendu de chaque participant qu'il adopte en toute circonstance une **attitude respectueuse, bienveillante et responsable**, en cohérence avec les valeurs portées par le festival.

Chacun est invité à :

- favoriser un climat de convivialité et de fair-play autour du jeu
- respecter les consignes données par l'organisation et les bénévoles
- adopter un comportement compatible avec un événement familial et intergénérationnel
- contribuer au bon déroulement des activités et à la réussite du festival

### b. Respect des participants, bénévoles et intervenants

Le respect des personnes est un principe fondamental du festival. Tout participant s'engage à respecter l'ensemble des personnes présentes sur le site, notamment :



- les autres visiteurs
- les bénévoles, qui œuvrent à titre volontaire pour le bon déroulement de l'événement
- les intervenants, créateurs, exposants et professionnels du monde ludique

**Aucune forme de discrimination, de harcèlement, d'intimidation ou de comportement irrespectueux ne sera tolérée, quels qu'en soient le motif ou la personne concernée.**

### **c. Langage, attitudes et comportements proscrits**

Sont strictement interdits au sein du festival :

- les propos injurieux, offensants, agressifs, diffamatoires ou menaçants
- les comportements violents, dangereux ou inappropriés
- toute attitude portant atteinte à la dignité, à l'intégrité ou au bien-être d'autrui
- toute forme de discrimination ou de stigmatisation fondée notamment sur l'âge, le genre, l'origine, l'apparence, le handicap, les convictions ou l'orientation personnelle

**Tout comportement contraire à ces principes pourra entraîner des mesures immédiates, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du festival, sans possibilité de remboursement.**

### **d. Respect du matériel et des espaces**

Les jeux, le mobilier, les locaux et les installations mis à disposition sont des biens communs destinés à être partagés par tous. Chaque participant s'engage à :

- utiliser le matériel avec soin et conformément à son usage
- respecter les règles propres à chaque espace ou animation
- signaler toute dégradation ou dysfonctionnement à un bénévole
- contribuer à maintenir les espaces propres et accessibles

Toute dégradation volontaire ou usage inapproprié du matériel pourra engager la responsabilité de son auteur.

## **5. UTILISATION DU MATÉRIEL ET DE JEUX**

### **a. Mise à disposition de jeux**

Les jeux de société mis à disposition dans le cadre du festival sont fournis par l'organisation, ses partenaires, les éditeurs, les créateurs ou les animateurs, et sont accessibles au public dans les espaces prévus à cet effet.

Ces jeux ont pour objectif de permettre la découverte, l'initiation et la pratique du jeu de société dans un cadre convivial et encadré. Leur utilisation est réservée aux espaces du festival et pendant les horaires d'ouverture.

## b. Règles d'utilisation et de rangement

Les jeux doivent être utilisés avec soin, dans le respect de leur matériel et des règles qui leur sont propres.

Le rangement des jeux est généralement assuré par les bénévoles ou les animateurs. Les participants sont toutefois invités à :

- manipuler le matériel avec précaution
- suivre les consignes données par les bénévoles ou animateurs
- signaler toute pièce manquante ou tout problème constaté lors de l'utilisation d'un jeu

Les participants ne doivent pas déplacer ou ranger eux-mêmes les jeux sans l'accord d'un bénévole ou d'un animateur, afin d'éviter toute erreur ou perte de matériel.

La période de la **LudiNuit** (voir paragraphe 2.b) constitue cependant une exception à cette règle : durant cette partie de l'événement, les jeux sont mis à disposition des visiteurs auprès d'un comptoir tenu par les bénévoles. Les visiteurs sont, durant cette période, responsables du déplacement et du rangement des jeux ainsi remis.

## c. Responsabilité en cas de perte ou de dégradation

En cas de perte ou de dégradation d'un jeu ou de son matériel, qu'elle soit volontaire ou non, il est impératif d'en **informer immédiatement un bénévole ou un animateur**.

Pour les pertes ou dégradations non volontaires, le signalement rapide permet à l'organisation de prendre les mesures adaptées et est privilégié par rapport à toute autre considération.

Les dégradations volontaires ou résultant d'un usage manifestement inapproprié pourront engager la responsabilité de leur auteur et donner lieu à des mesures prévues par le présent règlement.

## d. Jeux personnels apportés par les participants

L'utilisation de jeux personnels n'est en principe pas autorisée sur les tables de jeux du festival.

Des exceptions peuvent être prévues dans des situations spécifiques, notamment dans les **zones de démonstration de prototypes** ou dans le cadre d'animations identifiées par l'organisation.

Dans ces cas, les jeux personnels sont placés sous la **responsabilité exclusive** des personnes concernées. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation de ces jeux.

## 6. ENFANTS ET MINEURS

### a. Présence et responsabilité des parents ou accompagnateurs

Le festival LudiNord est un événement familial qui accorde une attention particulière à l'accueil et à la sécurité des enfants et des mineurs. Les parents, représentants légaux ou accompagnateurs sont **entièrement responsables des mineurs** placés sous leur responsabilité pendant toute la durée de leur présence sur le festival.

Conformément aux dispositions de l'article 3.2, les mineurs de moins de quinze (15) ans doivent obligatoirement être accompagnés par un **adulte responsable**, lequel doit rester en mesure d'assurer leur surveillance à tout moment. L'organisation et les bénévoles ne peuvent en aucun cas se substituer à cette responsabilité.

### b. Accès des mineurs aux activités

Les mineurs peuvent accéder aux activités, jeux et animations proposés par le festival, sous réserve :

- du respect des conditions d'âge éventuellement applicables à certaines activités
- de la présence et de l'accord de l'adulte responsable

Pour les mineurs les plus jeunes, ne connaissant pas les coordonnées de leur adulte responsable, l'organisation pourra proposer aux parents ou accompagnateurs d'**inscrire un numéro de téléphone sur le bracelet de l'enfant**. Cette action permet une meilleure prise en charge par les bénévoles d'un enfant qui se retrouverait perdu.

### c. Sécurité et encadrement

L'organisation met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer la sécurité des participants, notamment par la présence de bénévoles identifiables et d'un service de sécurité encadrant l'événement. Toutefois, la surveillance des enfants demeure de la **responsabilité exclusive des parents ou accompagnateurs**.

### d. Perte ou prise en charge d'un enfant

Tout mineur semblant perdu ou isolé sera **pris en charge par un bénévole** et accompagné vers l'**accueil du site concerné**. L'organisation tentera alors de contacter l'adulte responsable :

- via le numéro de téléphone inscrit sur le bracelet de l'enfant, le cas échéant
- ou via tout numéro de contact connu par le mineur

Dans le cas inverse, lorsqu'un parent ou accompagnateur ne retrouve plus un enfant placé sous sa responsabilité, il est **impératif de se signaler immédiatement à l'accueil du site** afin qu'un signalement soit effectué auprès de l'organisation et du service de sécurité encadrant l'événement.



L'organisation se tournera vers les services officiels compétents (police) en dernier recours, si les démarches engagées ne permettent pas la résolution rapide de la situation.

## 7. SÉCURITÉ ET SANTÉ

### a. Consignes générales de sécurité

La sécurité et la santé des participants, bénévoles et intervenants constituent une priorité du festival. Les mesures ci-dessous doivent être respectées par tous.

Le festival est encadré par un **service de sécurité professionnel** et un **service de secours type Protection Civile**.

Les participants sont tenus de respecter les consignes données par l'organisation, les bénévoles et le personnel de sécurité, et de suivre les indications de circulation et de placement dans les différents espaces.

### b. Comportement en cas d'urgence

En cas d'urgence (incendie, alarme, incident médical ou autre situation nécessitant l'intervention des secours) :

- rester calme et suivre les instructions des bénévoles, du personnel de sécurité et des secours
- emprunter les sorties et itinéraires d'évacuation indiqués
- ne pas bloquer les voies de circulation et les issues de secours
- assister les personnes vulnérables si nécessaire

Pour assurer l'évacuation, des bénévoles identifiés remplissent les fonctions de guide-file et serre-file, afin de garantir une sortie sûre et ordonnée pour tous les participants.

### c. Premiers secours

En complément du service de secours type Protection Civile, un certain nombre de bénévoles sont formés aux premiers secours et peuvent intervenir en cas de besoin. Les incidents ou blessures doivent être **signalés immédiatement** à un bénévole ou au service de secours sur place, afin de bénéficier d'une prise en charge rapide.

### d. Objets dangereux ou interdits

Pour la sécurité de tous, il est **strictement interdit d'introduire ou d'utiliser** sur le site :

- tout objet dangereux ou susceptible de blesser (armes, produits inflammables, explosifs, etc.)
- trottinettes, vélos ou tout engin à roulettes (hors dispositif PMR) à l'intérieur du site (le stationnement se fait à l'extérieur)
- toute substance illégale ou produit nocif
- l'apport d'alcool depuis l'extérieur du festival



Les poussettes sont autorisées, conformément à la nature familiale de l'événement, et doivent être utilisées avec prudence dans les zones de circulation.

L'organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles visuels des sacs si nécessaire pour la sécurité.

### e. Animaux

Seuls les chiens guides d'aveugle sont autorisés à pénétrer dans les espaces du festival. Tout autre animal est strictement interdit.

## 8. RESTAURATION ET BOISSONS

### a. Apport de nourriture et boisson par les visiteurs

**Les visiteurs ne sont pas autorisés à apporter leur propre nourriture ou boisson** sur le site du festival. Les **exceptions suivantes** sont toutefois tolérées :

- nourriture pour nourrissons
- produits nécessaires en raison d'allergies alimentaires spécifiques
- gourdes d'eau pour s'hydrater

### b. Espaces de restauration

Le festival met à disposition des **espaces dédiés à la restauration**, où les visiteurs peuvent se restaurer et consommer des boissons dans de bonnes conditions. Ces espaces sont aménagés pour garantir le confort et la sécurité de tous et pour éviter toute gêne ou dégradation dans les zones de jeu.

### c. Consommation de nourriture et de boissons dans les zones de jeu

Pour protéger le matériel et assurer la convivialité, **la consommation de nourriture et de boissons est strictement interdite à proximité des jeux de société**. Les visiteurs sont invités à utiliser les espaces de restauration prévus à cet effet.

Des dispositions spécifiques peuvent s'appliquer dans le cadre de la LudiNuit ; auquel cas ces dispositions seront communiquées directement par l'organisateur durant le créneau concerné.

## 9. IMAGE, COMMUNICATION ET DONNÉES PERSONNELLES

### a. Droit à l'image

Les participants autorisent, en accédant au festival, la **prise de photographies et de vidéos** de groupe les incluant, dans le cadre des activités et animations du festival. Les



participants mineurs doivent être accompagnés de leur représentant légal, qui doit consentir à cette autorisation.

Toute personne ne souhaitant pas être photographiée ou filmée est invitée à en informer l'organisation.

### **b. Utilisation des images à des fins de communication**

Les images et vidéos réalisées lors du festival peuvent être utilisées par **l'organisation et la Fédéjeux** à des fins de **promotion, communication, publication ou documentation** (site internet, réseaux sociaux, supports imprimés). Aucune utilisation commerciale n'est autorisée sans accord préalable des personnes concernées.

Toute personne souhaitant le retrait d'une image la représentant peut en formuler la demande par mail auprès de [contact@ludinord.fr](mailto:contact@ludinord.fr)

### **c. Protection des données personnelles**

Les informations personnelles collectées (nom et contact des inscriptions aux animations, mail utilisés pour la billetterie en prévente,, numéro de téléphone sur bracelet pour mineurs, etc.) sont utilisées uniquement pour la gestion du festival, la sécurité et la communication interne.

Ces données sont traitées conformément à la **réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles** et ne sont pas transmises à des tiers non autorisés.

## **10. RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE**

### **a. Responsabilité de l'organisateur**

L'organisateur met en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la sécurité, le confort et la bonne organisation du festival. Cependant, il **ne peut être tenu responsable** des dommages, pertes ou accidents survenus en dehors de son contrôle ou résultant de la négligence des participants.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels.

### **b. Responsabilité des participants**

Chaque participant est **responsable de ses actes et de ceux des mineurs dont il a la charge**. Il doit respecter le présent règlement, les consignes de sécurité, et veiller à la protection des biens et du matériel mis à disposition.

### **c. Assurances**

Le festival bénéficie d'assurances couvrant les risques liés à l'organisation et au bon déroulement de l'événement.



## 11. SANCTIONS ET EXCLUSIONS

### a. Manquements au règlement

Tout manquement au présent règlement, toute infraction aux consignes de sécurité ou tout comportement inapproprié peut entraîner une intervention de l'organisation.

### b. Mesures applicables

Selon la gravité du manquement, l'organisation peut appliquer :

- un **rappel à l'ordre verbal** ou une mise en garde
- la **restriction d'accès à certaines zones** du festival
- le **signalement au service de sécurité** pour prise de mesures adaptées.

### c. Exclusion

En cas de manquements graves ou répétés, le participant peut faire l'objet d'une **exclusion définitive** du festival, sans possibilité aucune de dédommagement. En cas d'exclusion, la personne concernée devra restituer son bracelet d'accès au festival, et son signalement pourra être partagé auprès des services de sécurité et des points d'accueil du festival.

Les décisions d'exclusion sont prises par l'organisation, après évaluation de la situation, et peuvent inclure l'accompagnement par le service de sécurité pour l'évacuation si nécessaire.

## 12. DISPOSITIONS FINALES

### a. Modification du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement avant le festival, afin d'adapter les mesures aux contraintes de sécurité, logistiques ou sanitaires.

Les modifications sont portées à la connaissance des participants par tout moyen approprié.

### b. Cas non prévus

Tout cas non prévu par le présent règlement est soumis à l'appréciation de l'organisation, qui prend les décisions nécessaires pour garantir la sécurité et le bon déroulement du festival.

### c. Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entre en vigueur dès l'achat du billet ou la remise du bracelet au participant. Le **port du bracelet** vaut **acceptation pleine et entière du règlement intérieur** et des conditions qu'il contient.

